

Québec, le 20 novembre 2014

Madame Joanne Rousseau
Directrice générale
Collège O'Sullivan de Montréal
1191, rue de la Montagne
Montréal (Québec) H3G 1Z2

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme *Comptabilité financière informatisée (LCA.AU)*

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 20 octobre 2014, les suites que le Collège O'Sullivan de Montréal a données à l'une des recommandations formulées dans le cadre de l'opération de l'évaluation du programme *Comptabilité financière informatisée*, soit celle qui portait sur la validation de la pertinence du programme qu'il avait adopté en 2006.

Le Collège a fait parvenir à la Commission des documents pour donner suite à cette recommandation. Ainsi, il a envoyé des données statistiques sur le taux de placement des finissants du programme pour les années 2009 à 2012. Selon ces données, entre 60 et 67 % des finissants rejoints par le Collège travaillaient dans le domaine relié à leur formation. Le Collège a également transmis un échantillon de grilles d'évaluation du stagiaire que les employeurs ont complétées entre 2010 et 2013. Il précise que 90 % des employeurs qui ont reçu des stagiaires répondent aux questions de cette grille d'évaluation et que la majorité se montre satisfaite des stagiaires. Toutefois, même si le Collège recueille l'opinion des employeurs qui accueillent des stagiaires, la Commission note qu'il n'a pas développé de mécanisme structuré de liaison avec les employeurs. En outre, la Commission constate que la grille d'évaluation du stagiaire ne comporte pas de questions sur les compétences du programme. Le Collège ne reçoit donc pas de rétroaction sur la pertinence du programme. En conclusion, la Commission juge que le

Collège n'a pas fait la démonstration que le programme *Comptabilité financière informatisée* est pertinent. Elle maintient donc cette recommandation.

La Commission avait également recommandé au Collège d'élaborer, conformément à sa politique, un plan d'action pour donner des suites appropriées à l'évaluation de son programme. La Commission considère que le Collège a fait la démonstration qu'il avait intégré dans ses pratiques l'élaboration d'un plan d'action lorsqu'il a réalisé son autoévaluation de l'efficacité de son plan de réussite. Aussi, elle lève cette recommandation.

La Commission s'attend à ce que le Collège lui fasse part d'un nouveau suivi, accompagné des documents pertinents, sur la recommandation concernant la validation de la pertinence de son programme *Comptabilité financière informatisée*. Par ailleurs, elle s'attend également à ce que le Collège donne des suites à la recommandation de s'assurer que les évaluations des apprentissages mesurent l'atteinte des objectifs selon les standards visés.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M^{me} Suzanne Nadeau, directrice des études